Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 443

Artikel: Conjoncture : face à l'austérité proposée par le patronat
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027023

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

Conjoncture: face à l'austérité proposée par le patronat

L'évolution du climat économique et social inspire les diagnostics les plus divers. Au point que l'on s'y perd. Dans ce concert, la voix qui s'impose le plus souvent est bien sûr celle du patronat et des milieu de la finance (quand ils sont d'accord). Voyez l'avis de la Société pour le développement de l'économie suisse (bulletin du 21.2.1978), assez représentative; nous citons :

« (...) Dans ces circonstances, l'économie suisse a le plus grand intérêt à rester maîtresse de l'évolution de ses coûts; dans la phase conjoncturelle qu'elle traverse, il n'est pas question pour la Suisse d'appliquer les mesures de relance qu'elle s'entend recommander par plusieurs pays ou, depuis quelque temps également, par certains milieux indigènes; la seule action possible pourrait consister à améliorer la rentabilité des investissements ».

Et le projet, mille fois répété : « Si l'on parvenait à créer un climat de confiance grâce à une stabilisation des coûts et en renonçant à imposer de nouvelles charges à l'économie en matière d'assurances sociales et par d'autres interventions de l'Etat, la situation pourrait s'améliorer progressivement en ce qui concerne la propension à investir ».

Un de nos correspondants tente de prendre pied dans ce maquis d'interférences économiques. A lui la parole ! (Réd.).

Pour une autre relance

La tendance à vouloir toujours peindre l'avenir en rose, comme méthode de gouvernement, est morte avec la mort de l'abondance et celle de la dernière « reprise », saluée avec éclat. Celle du printemps 76 s'étant éteinte dès la fin de l'été, l'optimisme a cessé de faire recette.

Certes, le grand marasme de 1975 a été partiellement surmonté. Un petit souffle a effectivement circulé en 1976, au début, puis est tombé rapidement. L'année qui vient de s'achever a été stagnante. L'expansion s'est ralentie aux Etats-Unis et au Japon et a été insignifiante en Europe, indique le supplément de « La Vie Economique » de décembre 1977. Ce même bulletin précise : « la croissance du produit national brut a pratiquement été nulle dans les principaux pays industrialisés occidentaux... », et utilise l'expression : « engourdissement de l'activité conjoncturelle... ».

Les observateurs sont actuellement quasi unanimes à dire qu'il faudrait stimuler les économies, qu'il faudrait, par une politique plus expansive, relancer à la fois la consommation et les investissements. Il paraît que ceci pourrait se faire avec prudence, sans trop raviver la spirale inflationniste. Et chacun de désigner le voisin pour commencer à stimuler, à « relancer »...

La Suisse : loin de l'autonomie

Examinons de plus près le cas de la Suisse, fortement tributaire, entre tous les pays, de son commerce extérieur, tant son marché intérieur est restreint. Elle doit importer l'essentiel de ses matières premières et de son énergie et sa production, de par sa nature même, est onéreuse : un produit sophistiqué, auquel elle a ajouté de la haute technicité, du savoir-faire de ses cerveaux et de ses ouvriers qualifiés; cela coûte cher. Or, depuis 1973, l'énergie coûte cher aussi, les matières premières également. Quand l'appréciation de la monnaie s'ajoute à tous ces facteurs, on atteint une situation extrêmement tendue pour les marges bénéficiaires d'un grand nombre d'entreprises et l'on frise la catastrophe.

Dans le tissu industriel de notre pays, la part de la petite et moyenne entreprise est très grande. Il n'y a pas que l'UBS, Ciba Geigy et Nestlé ! Pour ce réseau de petites et moyennes entreprises, entre 1974 et 1976, règne une situation qui relève de la loi de la jungle et il n'est pas sûr que cela soit terminé. La loi de la jungle, cela veut dire : le faible et petit meurt (intempéries, faim ou parce qu'il se fait avaler), le gros et fort survit plus ou moins bien. Or les gouvernements, en Suisse, disposant de très faibles pouvoirs en matière économique, leur capacité de remédier à cet état de chose (même si la volonté existe) est extrêmement limitée.

Quels petits ?

D'ailleurs quand on parle du petit et du faible qui succombe, il faut nuancer. Ce qui est inquiétant c'est que la récession ne distingue pas entre deux types d'entreprises petite et faible :

a) celle qui est bien gérée, qui a un marché et une gamme de produits intéressants et que la conjoncture gêne dans ses moyens financiers,

b) celle qui est en déconfiture, parce qu'elle ne dispose d'aucun des éléments énumérés ci-dessus, très souvent par incompétence de ses patrons ou de ses dirigeants.

Il n'y a pas de Croix-Rouge pour le deuxième type d'entreprises en attendant une législation instaurant un droit de regard et des moyens d'intervention au bénéfice des pouvoirs publics, capables alors de surveiller et de prévenir la dégradation. Tant que ces genres de droits ne seront pas reconnus — le seront-ils un jour ? c'est la musique d'avenir ! — les travailleurs iront pointer à l'Office de placement sans recours. S'agissant du sort des entreprises, le régime capitaliste devrait au moins permettre, au moment de la faillite, de faire la différence entre les différentes sortes de naufrage, de façon à déterminer les responsabilités et à nuancer les possibilités d'aides. Cela n'est pas révolutionnaire. Cela existe ailleurs, il suffit de le vouloir.

Quant aux « gros et forts », qui survivent plus ou moins bien, selon les secteurs, là aussi l'absence de moyens à disposition des pouvoirs publics a des conséquences fâcheuses. Car ceux-là, depuis plus de trois ans, ont délibérément choisi d'hiberner. L'investissement ne se fait pas, la machine ne tourne pas à plein. Avec toutes sortes de bonnes raisons, on invoque la dureté des temps (en la fabriquant de ses propres mains), pour préserver des profits et ne pas prendre de risques. C'est la